

# REGLEMENT ET MODALITES DE L'APPEL A PROJETS 2010

Pour l'appel à projets 2010, la date de dépôt des dossiers est fixée au  
**15 novembre 2010**

## CARACTERISTIQUES DES FILMS

- Le projet doit être novateur et conçu pour tirer le meilleur parti esthétique et narratif du cadre "micro-budget".
- Le film sera tourné en majorité en langue française.

## BUDGET DE REALISATION

L'écriture doit tenir compte d'une PRODUCTION EN MICRO BUDGET.

Le budget sera géré uniquement et dans sa totalité par *Cinéastes Associés*.

Le candidat réalisateur devra s'engager contractuellement à ne pas dépasser celui-ci.

Toute proposition de supports financiers (deals, partenariats, sponsorings, garanties, etc.) ou tout apport technique qui pourra alléger le coût de la production et/ou en améliorer la qualité sera prise en compte favorablement. L'existence de supports financiers externes n'est pas une condition de sélection.

Cinéastes Associés sera le producteur délégué du film et principal, sinon unique, maître d'oeuvre. Aucun accord de coproduction, aucun montage financier extérieur à *Cinéastes Associés* ne sera possible sans son accord. *Cinéastes Associés* se chargera également de conclure tous les contrats utiles avec les auteurs, coproducteurs, distributeurs, acteurs et autres titulaires de droits d'auteur ou d'autres droits.

La présentation d'un budget prévisionnel de production annexé au scénario proposé est bienvenue. Elle n'est toutefois pas obligatoire. Le fait que *Cinéastes Associés* accepte un dossier ne l'engage pas à octroyer au projet le montant demandé par le candidat. Le dossier devra démontrer et argumenter clairement de la faisabilité de la réalisation du film pour le budget plafond (voir ci-dessus).

Ultérieurement, en fonction des recettes du film et après remboursements prioritaires aux investisseurs, un pourcentage des revenus sera attribué proportionnellement aux réalisateurs et aux autres auteurs, ainsi qu'aux acteurs, ayant droits et techniciens.

Une clé de répartition des quotités fera l'objet d'un contrat préalable entre toutes les parties concernées.

## CRITERES DE PARTICIPATION

### Le candidat :

- Le candidat doit impérativement être le réalisateur (ou le réalisateur/auteur). S'il n'est pas l'auteur du scénario, il sera invité à produire auprès de Cinéastes Associés les documents établissant qu'il détient auprès de l'auteur ou des auteurs les droits et les autorisations nécessaires et suffisantes à la mise en chantier du film.
- Le candidat réalisateur doit être de nationalité belge ou être un ressortissant de l'Union Européenne résidant en Belgique.
- Le candidat réalisateur doit au minimum avoir réalisé un court-métrage, un clip musical, un documentaire ou tout autre objet audiovisuel démontrant sans ambiguïté une expérience et un savoir-faire suffisants.
- Le candidat réalisateur ne peut présenter qu'une demande par appel à projets.
- Le candidat réalisateur doit être ou devenir membre de l'ARRF afin de pouvoir participer. Pour s'inscrire, consulter le site de l'ARRF : [www.arrf.be](http://www.arrf.be) .
- Le candidat réalisateur peut représenter le cas échéant un groupe de personnes. Toutefois les arrangements artistiques et contractuels seront pris avec le seul réalisateur qui rendra compte des informations auprès de son groupe sous sa seule responsabilité.
- Un candidat réalisateur dont le film a été sélectionné et produit antérieurement par Cinéastes Associés, ne pourra plus se présenter aux appels de scénario de Cinéastes Associés pendant six ans.

### Le projet :

- doit être un long-métrage de fiction.
- ne peut déjà avoir été présenté à la Commission de Sélection des Films du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française ou à aucune autre institution de financement.
- **ne peut avoir eu aucuns autres apports financiers préalables**

## MODALITES DE PRESENTATION DES PROJETS

Le dossier de candidature doit être déposé **en huit exemplaires** au plus tard **le 15 novembre 2010 à 17h** au siège social de *Cinéastes Associés : Maison des Auteurs, rue du Prince Royal, 87 à 1050 Bruxelles*  
Il doit être livré en feuillets A4 reliés.

**PIECES DEMANDEES** : le dossier doit contenir :

- Le scénario du projet
- Un synopsis de maximum 2 paragraphes.
- Un traitement ou résumé de maximum 3 pages.
- Une note d'intention de réalisation, exposant la démarche dans son caractère novateur et son intégration des paramètres micro-budget dans la conception globale du projet.
- Un CV du candidat.
- Matériel visuel (CD, DVD, VHS) présentant une sélection des réalisations du candidat.

Attention: en règle générale, le comité de sélection ne pourra visionner que 20 minutes de réalisation par projet. Le candidat est invité à signaler ce qu'il souhaite montrer en priorité, voir, le cas échéant, à réaliser un petit montage d'extraits.

### **Pièces facultatives :**

Le dossier peut être complété par :

- Un budget de production prévisionnel.
- Lettre(s) d'intention d'acteurs, de collaborateurs techniques ou créatifs, de fournisseurs de matériel ou de services, etc.
- CV d'autres cinéastes ou créatifs amenés à collaborer au projet.
- Un calendrier prévisionnel de travail.
- Un descriptif de l'équipe technique pressentie.
- Un descriptif des lieux de tournage.
- Matériel visuel (photos, dessins, etc.) qui illustrent ou explicitent la scénographie, l'atmosphère et les techniques visuelles envisagées.

*Cinéastes Associés* se réserve le droit de refuser d'examiner un dossier incomplet ou incorrectement présenté.

Les dossiers ne seront pas restitués.

De plus, il sera demandé au candidat de signer une cession de droits temporaire selon laquelle il accorde gratuitement à *Cinéastes Associés* - qui l'accepte - une **option exclusive, jusqu'au 31 avril 2013**, pour produire en qualité de producteur délégué, l'oeuvre audiovisuelle basée sur le projet déposé.

La présentation d'un projet implique que le candidat marque son accord avec le présent règlement.

### **CRITERES ET MODALITES DE SELECTION**

Les dossiers sont évalués en fonction de :

- La qualité du scénario/projet et son originalité
- Le caractère novateur de la vision et des intentions de réalisation (une attention particulière sera accordée aux solutions techniques proposées)
- Le réalisme de l'approche de production, son adéquation au contexte du micro-budget.
- Le potentiel que laisse pressentir le candidat au travers de ses réalisations et de sa présentation écrite (et orale le cas échéant).

- Le candidat doit donc disposer de la possibilité de s'investir à temps plein sur le projet présenté dès le mois de janvier 2011.

**- Les scénarios sélectionnés disposeront de 3 mois de réécriture afin d'arriver au tournage dans les meilleures conditions.**

- Le candidat choisi ne doit pas s'attendre à être entièrement pris en main par une structure de production classique qui le déchargerait de toutes les contingences.

Un film micro-budget ne se met pas en oeuvre sans mouiller son maillot. Le mode de fonctionnement *CinéastesAssociés* suppose de la part du réalisateur une implication dans la production nettement plus intense encore que pour une production classique.

#### **Contact et Dépôt :**

Cinéastes Associés scrl  
87, rue du Prince Royal  
1050-Bruxelles  
tel 02 644.26.28

**[www.cineastesassocies.be](http://www.cineastesassocies.be)  
[cineastesassocies@gmail.com](mailto:cineastesassocies@gmail.com)**